



# Communiqué

le 01/04/2019

## Déclaration liminaire

### Commission Administrative Paritaire des officiers

#### CNFPT - 1er avril 2019

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

2018 s'annonçait pour nous comme une année test. Nous devons montrer que le SNSPP-PATS demeure un syndicat libre et indépendant, qui défend depuis 1975 l'ensemble des acteurs de la sécurité civile. Les résultats montrent que ceux qui mettaient en cause notre représentativité sont dans l'erreur et que leurs viles attaques, y compris le jour du scrutin sont vaines. Oui, nous portons dans cette instance une voix différente, basée sur la confiance et le dialogue social constructif, c'est bien ce que nous avons exprimé à M. le ministre de l'Intérieur il y a quelques jours.

L'univers des SDIS de France est en pleine mutation, d'une part pour des raisons budgétaires puisque des élus locaux ont fait le choix de couper dans nos budgets, et d'autre part pour des raisons sociétales, qui parfois nous dépassent. Les contraintes, tels les nuages annonceurs de l'orage, s'accumulent : population soumise aux déserts médicaux et à l'absence de permanence des soins, à la détresse sociale, temps de travail remis en cause en application du droit européen, évolutions climatiques et leurs lots de catastrophes naturelles, évolutions technologiques des risques mais aussi de la réponse avec NexSis ou les réseaux radios du futur... tout cela mérite une véritable réflexion d'ensemble dans laquelle le SNSPP-PATS souhaite s'inscrire, parce que l'avenir nous appartient.

Ainsi, nous réclamons une place de partenaire incontournable dans les réunions de concertation à venir pour vous faire des propositions, élaborées, étayées et raisonnables, loin d'un populisme criard qui promet tout et son contraire.

Les SDIS de France, derniers services publics répondant à la population 24 heures sur 24, ont toute leur place dans le secours d'urgence à personne, notamment via la fonction de technicien du secours d'urgence (TSU), le renforcement de la réponse infirmière et médicale. De même, les SDIS doivent réfléchir à leur positionnement dans l'assistance aux personnes (ASSAP), car les contraintes budgétaires ne doivent pas être un motif de baisse de qualité de la réponse opérationnelle.

Plutôt que de subir sans concertation, mettons-nous autour d'une table avec celles et ceux qui veulent bien construire, pour créer le service de sécurité civile que la population attend. Ce sont des choix politiques clairs que nous attendons, et non des éloges après chaque accident ou agression.

Les cadres, comme les femmes et hommes composant les SDIS, ont besoin de reconnaissance et cherchent à retrouver un sens à leurs missions. Ceci passe forcément par une mise en cohérence des rémunérations, alignées sur celles des autres fonctions publiques, notamment une « prime de feu » identique à l'indemnité de sujétions spéciale de la police (ISSP). Mais cela nécessite également une réelle attractivité de nos cadres d'emplois : pour les lieutenants de 2ème classe, une NBI qui leur assure le maintien de leur niveau de rémunération par rapport aux adjudants, pour les capitaines une possibilité d'évolution sans passer un examen de commandant qui a déjà montré ses limites. Et que dire de l'entrée dans le cadre d'emplois de colonel, tellement élitiste qu'il nous prive des possibilités d'être nommés colonels sur des fonctions de numéros 2 ou 3 dans les grands SDIS. Certes, la profession a besoin de s'élever et ne doit pas souffrir la concurrence face aux autres métiers de la fonction publique, mais gardons des possibilités d'évolution dans nos structures.

Nous représentons ici les officiers et le service de santé des SDIS de France, nous sommes attentifs aux situations individuelles et collectives, nous ne sommes ni naïfs ni aveugles face aux contraintes humaines, légales ou financières, mais nous restons vigilants et réclamons des solutions qui régleraient la majorité des difficultés. Ces difficultés sont souvent dues à des méthodes de management d'un autre siècle où la pression permanente et le harcèlement sont légions. Monsieur le directeur général, vous avez aujourd'hui la main sur les directeurs départementaux des services incendie, écoutez-nous quand nous vous alertons sur des situations délicates voire dangereuses. A ce propos, nous attirons votre attention sur les départements d'outre-mer, dont la Réunion, où le SDIS ne veut même pas communiquer aux représentants du personnel, le rapport de l'inspection.

Nous n'entrerons pas ici dans les débats sur le temps de travail et l'application de la directive européenne, mais associez-nous au dialogue, nous saurons être de bon conseil. Entendez-nous sur le financement des SDIS, l'amélioration de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, la lutte contre les agressions, la place des personnels administratifs et techniques à nos côtés, la santé et qualité de vie en service... tous sujets d'actualité qui animent nos réflexions.

**Nous sommes un syndicat différent, basé depuis 1975 sur le dialogue et la concertation. Nous assumons et revendiquons notre liberté et nous restons constructifs.**

**Nous tenons enfin à remercier vos personnels, de la DGSCGC et du CNFPT dont le dévouement, malgré les baisses de moyens, assure le fonctionnement de notre instance.**

**Merci de votre attention.**